depuis le golfe du Bengale jusqu'à la mer d'Oman.

* **ARZACHEL** (Abraham), célèbre astronome juif de Tolède. A la suite de quatre cent deux observations, il détermina l'apogée du soleil et fixa l'obliquité du zodiaque à 23° 34'. D'après plusieurs auteurs, c'est à lui qu'on doit les *Tables de Tolède*, qui servirent probablement de base aux célèbres *Tables Alphonsines*. La Bibliothèque nationale possède le spécimen d'un instrument astronomique auquel il a laissé son nom, et qui se rapporte au système de la trépidation des fixes. On attribue aussi à cet astronome une hypothèse ingénieuse, au moyen de laquelle il expliquait les inégalités qu'il avait observées dans le soleil, hypothèse que Copernic adopta dans la suite. Divers traités d'Arzachel, traduits en latin, se trouvent dans les principales bibliothèques de l'Europe.

* **ARZACQ**, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. d'Orthez; pop. aggl., 699 hab. — pop. tot., 1,224 hab.

* **ARZANO**, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Quimperlé, aux bords de l'Ellé et du Scorff; pop. aggl., 199 hab. — pop. tot., 1,779 hab.

* **ARZEU-LE-PORT**, et non **ARZEW** (comme nous avons écrit au tome Ier du *Grand Dictionnaire*, p. 737), ville et port d'Algérie, prov. et à 37 kilom. d'Oran; 4,498 hab., avec Saint-Leu, Damesme, Sainte-Léonie, Le Port-aux-Poules et Moulaï-Mâgoun, dont 2,311 musulmans. Port sur un îlot.

— *Histoire*. « Arzeu ou Arzeou, dit M. L. Piesse, a été bâti sur une partie de l'emplacement du *Portus Magnus* des Romains, dont le développement devait comprendre l'ensemble du littoral depuis la Makta à l'E. jusqu'à la pointe d'Arzeu à l'O. C'est encore sur les ruines de *Portus Magnus* que dut s'élever l'un des arsenaux maritimes d'Abd-el-Moumem, de 1142 à 1160 de notre ère. Edrisi, le géographe arabe du XIIe siècle, dit : « Arzeu est un bourg considérable où » l'on apporte du blé que les marchands » viennent chercher pour l'exportation. » Les Italiens s'y rendaient comme à Mazagran et à Oran au XIVe et au XVe siècle. Plus tard, les Turcs eurent à Arzeu des magasins servant de dépôt, et le mouillage était défendu par un petit fortin ou batterie de côte. Les grains, le sel, les sparteries, le kermès, qu'on trouve dans les montagnes voisines, étaient les matières exportées d'Arzeu, où elles arrivaient à dos d'âne, de mulet ou de chameau. On voyait encore en 1830, à l'O. et à 200 mèt. du môle, sur un versant de la colline, une réunion de quinze baraques qui servaient de logement au capitaine du port, au khodja (secrétaire) et à plusieurs familles qui cultivaient quelques jardins. Ces baraques, qui ont définitivement disparu, étaient tout ce qui restait de l'Arzeu d'Abd-el-Moumem et des Turcs. »

En 1833, le général Desmichels s'empara d'Arzeu; mais ce n'est qu'en 1845 qu'il parut une ordonnance royale portant qu'une ville de 1,500 à 2,000 âmes serait fondée au lieu dit Arzeu-le-Port. Le peuplement n'eut lieu qu'en 1846 et la commune fut constituée en décembre 1856.

* **ARZON**, bourg de France (Morbihan), cant. et à 12 kilom. de Sarzeau, à l'ouverture de la baie de Morbihan; pop. aggl., 251 hab. — pop. tot., 2,342 hab. Arzon était un des centres du druidisme.

ASA s. m. (a-za). Autre forme du mot ASSA. V. ASSA, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*.

ASAMON, ancienne montagne de la Galilée, en face de Séphoris.

ASAN, ancienne ville de la Palestine, de la tribu de Juda, puis de celle de Siméon. Eusèbe et saint Jérôme la placent à 15 milles à l'O. de Jérusalem.

ASANDRE, roi du Bosphore, dans la Chersonèse Taurique, né l'an 107, mort l'an 14 av. J.-C. Il avait été nommé gouverneur du Bosphore par Pharnace II, et lorsque celui-ci eut été vaincu par Jules César, il ne voulut plus reconnaître son autorité; il tourna même ses armes contre lui et le tua dans un combat. Il tua de même le fils du grand Mithridate, que César voulait mettre à la place de Pharnace, et prit le titre de roi du Bosphore. Après la mort de César, Auguste reconnut Asandre comme roi.

***ASAPHE** s. m.—**Encycl.** Paléont. Ce groupe de trilobites a été créé par Brongniart, mais modifié après lui. Tel qu'il est aujourd'hui constitué, il ne comprend plus que les espèces chez lesquelles la tête est conformée à peu près comme celle des calymènes, le thorax trilobé et composé de dix anneaux au plus, l'abdomen formé d'un grand nombre d'articles réunis par une bordure membraneuse; les yeux gros, réniformes, granulés, très-espacés. Les diverses espèces de ce genre se rencontrent généralement dans les terrains siluriens.

ASARAMEL, lieu de la Palestine où se tenait le conseil des chefs des vingt-quatre familles d'Israël.

ASARÉRO s. m. Autre orthographe du mot AZARÉRO.

ASBESTIUS, surnom de Jupiter Ammon.

ASBOLANE s. f. (a-sbo-la-ne). Minér. Mélange noir, compact ou terreux d'oxyde de cobalt et de peroxyde de manganèse, qu'on appelle aussi *cobalt oxydé noir*.

ASBOLIQUE adj. (a-sbo-li-ke — rad. *asboline*). Qui est de la nature de l'asboline, qui en renferme : *Carcinome* ASBOLIQUE.

ASBOLUS, un des Centaures qui combattirent contre les Lapithes, aux noces de Pirithoüs. ‖ Un des chiens d'Actéon.

ASBOTH (Alexandre), général, né en Hongrie vers 1805, mort à Buenos-Ayres en 1868. Il prit une part des plus actives au mouvement national qui eut lieu en Hongrie en 1848 et à la guerre contre l'Autriche. Forcé de s'expatrier après la trahison de Gœrgei, il quitta la Hongrie et passa, en 1851, aux Etats-Unis avec Kossuth. Ayant pris du service dans l'armée de la grande république américaine, Asboth, qui était un excellent officier de cavalerie, fut attaché, au début de la guerre de la sécession (1861), au général Frémont, en qualité de chef d'état-major. Il obtint le grade de brigadier général, commanda ensuite des corps de volontaires, combattit à Pea-Ridge, où il fut blessé, puis fit diverses expéditions en Floride et reçut de nouveau, en septembre 1864, des blessures graves qui le forcèrent à quitter le service actif. En 1866, le président Johnson le nomma, avec l'approbation du sénat, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Buenos-Ayres. Peu après, il fit un voyage à Paris pour se faire extraire une balle logée dans le cou, puis il partit pour l'Amérique du Sud, où il mourut. C'était un homme plein de bravoure, aux idées larges et généreuses et au caractère quelque peu excentrique.

ASCAGNE ou **ASCANIUS**, un des fils de Priam. ‖ Chef ascanien et allié des Troyens. ‖ Chef des Mysiens qui allèrent au secours de Troie.

ASCALABUS, fils de Misma, habitante de l'Attique, chez laquelle Cérès, dans ses courses à la recherche de sa fille, reçut l'hospitalité. Ascalabus se moqua de l'avidité avec laquelle la déesse avalait la boisson que sa mère lui avait préparée, et la déesse, irritée, lui lança au visage ce qui en restait et le métamorphosa en lézard.

ASCALAPHE, fils de Mars et d'Astyoché. Frère jumeau d'Ialménus, il conduisit avec ce dernier les Béotiens d'Orchomène et d'Asplédon au siége de Troie, où il fut tué par Déiphobe. La Fable le met au nombre des Argonautes et des prétendants d'Hélène.

ASCALONITE s. et adj. (a-ska-lo-ni-te — rad. *Ascalon*). Habitant d'Ascalon; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

ASCALUS, fils d'Hyménée et général d'Aciamus, roi de Lydie. Il fit la conquête de la Syrie et fonda la ville d'Ascalon.

ASCANIE, ancienne contrée de l'Asie Mineure (Anatolie), dont les habitants allèrent au siége de Troie, d'après Homère.

ASCARELLI ou **ASCARIEL** (Débora), femme poëte juive, née à Rome vers la fin du XVIe siècle. Elle avait des connaissances fort étendues en littérature et avait fait une étude approfondie de la langue hébraïque. Elle traduisit en vers italiens une collection de poésies juives intitulée : *Mahon Hasshoalim*, et sa traduction fut imprimée à Venise en 1602, avec le texte hébreu.

* **ASCARICIDE** s. f. — Bot. Genre rattaché aujourd'hui aux VERNONIES. V. ce mot.

ASÇDOD, en arabe *Esdoud*, ville célèbre des Philistins, nommée *Azotus* dans la Vulgate. « Elle est surtout connue, dit M. Isambert, par le séjour de l'arche dans le temple de Dagon et les calamités qui fondirent sur les Philistins (I *Sam.* IV, 5). Trois siècles plus tard, Hosias prend Asçdod. On la trouve mentionnée dans les prophètes (*Amos*, I, 8; *Sophon.*, II, 4; *Zacharie*, IX, 6), et dans Néhémie (XIII, 23, 24). Vers 650, elle résiste pendant vingt-cinq ans au roi d'Egypte Psammiticus. Détruite pendant les guerres des Macchabées, rebâtie par ordre de Gabinius, elle fut annexée au royaume d'Hérode le Grand. L'apôtre Philippe y prêcha l'Evangile (*Actes*, VIII, 40). Dans les siècles suivants, elle fut le siége d'un évêché, qui fut rétabli temporairement par les croisés.

» Le village d'Esdoud est entièrement moderne; mais on trouve quelques restes d'antiquités (une colonne, un sarcophage sculpté, etc.) près d'un vieux kan ruiné et d'un wéli moderne que l'on rencontre en arrivant du côté du S.-O. Le monticule élevé qui porte le village présente aussi, sur sa pente S., une grande quantité de débris d'anciens édifices. »

ASCENSEUR s. m. (ass-san-seur — du lat. *ascendere*, monter). Appareil guidé, au moyen duquel on élève des personnes ou des fardeaux, à la bouche d'une mine ou au haut d'un édifice.

— **Encycl.** A l'Exposition universelle de 1867, l'ingénieur Edoux avait construit un *ascenseur*, qui contribua beaucoup à l'amusement du public et dont une foule de personnes se servaient chaque jour pour monter dans les parties élevées de l'édifice. Depuis, on a vu plusieurs grands hôtels employer des appareils du même genre pour transporter sans fatigue les voyageurs jusqu'aux étages les plus élevés. La pièce principale de l'*ascenseur* Edoux est un tube vertical, mis en communication par le bas avec l'eau d'un réservoir supérieur; quand on ouvre une issue à cette eau, elle se précipite dans le tube et fait remonter le long du tube un piston à la tige duquel est fixé un plateau ou cage où se placent les personnes qui veulent monter. A chaque angle de la cage est attachée une chaîne qui passe dans la gorge d'une poulie fixée audessus du point le plus élevé que peut atteindre la cage et qui porte à son extrémité un poids. Les quatre poids font équilibre à la cage et au piston; de sorte que la pression de l'eau se trouve n'avoir à soulever que le poids même des voyageurs ou des objets placés dans la cage. Quand celle-ci est arrivée à la fin de sa course, on ouvre un robinet placé au bas du tube vertical; l'eau s'écoule et la cage redescend par son propre poids.

Pour montrer combien il est facile de faire usage de l'*ascenseur*, soit pour monter, soit pour descendre, supposons que nous sommes à l'étage le plus élevé et que le plateau ou la cage soit en bas. En tirant simplement une corde, nous ouvrirons issue à l'eau, qui montera dans le tube et qui fera monter en même temps le plateau jusqu'à nous. Nous nous placerons sur le plateau, et le poids de notre corps suffira pour nous faire descendre avec une vitesse d'autant plus grande que nous donnerons, au moyen de la corde, une plus grande ouverture à la valve de sortie. Si nous voulons nous arrêter à l'un des étages intermédiaires, il nous suffira de fermer cette valve.

ASCENSIONNISTE s. (ass-san-si-o-ni-ste — rad. *ascension*). Se dit de toute personne qui monte au sommet d'une montagne, surtout quand cette ascension présente des difficultés. ‖ Peu usité.

ASCÉNUS, le dieu Lunus, dans le royaume de Pont et à Sardes. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*.) Il était nommé Ascéus en Phrygie et en Pisidie.

ASCHER (John), pianiste et compositeur anglais, né à Londres en 1829, mort dans la même ville en 1869. Il étudia d'abord la musique à l'institution royale de Londres, puis il alla se perfectionner au Conservatoire de Leipzig. S'étant rendu à Paris en 1849, il se fit entendre dans les salons et les concerts, obtint un succès de vogue par sa manière, qui rappelait celle de Thalberg, et reçut le titre de pianiste de l'impératrice Eugénie. Atteint d'aliénation mentale, il retourna dans sa ville natale, où il mourut. On lui doit un grand nombre de compositions musicales qui ont été publiées à Paris. Outre des mazurkas, des polkas, des romances sans paroles, des caprices, des fantaisies, des berceuses, etc., nous citerons de lui : la *Danse espagnole*, la *Danse andalouse*, la *Goutte d'eau*, la *Sevillana*, la *Perle du Nord*, la *Feuille d'album*, la *Fanfare militaire*, les *Chants de l'Ukraine*, les *Contemplations*, la *Rapsodie polonaise;* des transcriptions et des variations sur des morceaux d'opéra, tirées de la *Favorite*, de *Lucie*, du *Pré aux Clercs*, de *Robert le Diable*, du *Pardon de Ploërmel*, de *Marta*, des *Mousquetaires de la reine*, le *Cantique de Noël* d'Adam, transcrit pour piano, etc

* **ASCLÉPIADES**. — On donna le nom d'asclépiades à une corporation de prêtres qui descendaient d'Esculape (en grec *Asclêpios*), et qui desservaient les temples de ce dieu, principalement ceux de Titane, de Cos, d'Epidaure, de Pergame, etc. Ils furent longtemps seuls en possession de l'art de guérir, qui formait pour eux une sorte de monopole; ils se transmettaient de père en fils les secrets de leur art, et ils les cachaient sous le voile des cérémonies qu'ils célébraient dans leurs temples. Lorsque, plus tard, ils se virent forcés d'admettre dans leur ordre des étrangers, ils les obligèrent à prêter les serments les plus terribles et à se soumettre aux châtiments les plus graves s'ils révélaient quelques-unes des connaissances qui leur seraient communiquées. D'ailleurs, on ne communiquait ces connaissances qu'avec une grande réserve; celles qu'on regardait comme les plus importantes n'étaient dévoilées qu'aux époptes seuls, c'est-à-dire à ceux qu'on jugeait dignes d'être initiés aux mystères les plus profonds. Il arriva cependant, à la fin, que quelques initiés, fatigués de rester enfermés dans les temples, où les malades venaient se faire traiter, rentrèrent dans le monde et se mirent à soigner les malades. D'un autre côté, plusieurs philosophes, entre autres Pythagore, se firent initier tout exprès pour lever un coin du voile qui couvrait les pratiques des asclépiades. Ceux-ci perdirent peu à peu le renom et l'influence dont ils avaient joui si longtemps, et la médecine devint un art purement humain, exempt des jongleries que l'intérêt d'une caste y avait introduites.

On a peu de renseignements sur les procédés qu'employaient les asclépiades pour la guérison des malades qui se présentaient dans leurs temples. On suppose que le dieu devait d'abord être consulté pour savoir si les malades devaient être admis; dans le cas d'une réponse favorable, ils devaient passer une nuit dans le temple. A un certain moment, ils voyaient s'élever une vapeur odorante du fond du sanctuaire, et on leur faisait croire que le dieu annonçait ainsi sa présence. Il fallait ensuite rendre le dieu favorable par des jeûnes, des expiations, des sacrifices; tantôt on immolait un coq, une chèvre, un agneau ou d'autres animaux; tantôt Esculape se contentait de noix ou de figues. Après le sacrifice, on éteignait toutes les lumières; les malades s'endormaient et c'était pendant leur sommeil qu'Esculape lui-même venait prescrire les médicaments nécessaires. Il n'est pas impossible que l'imagination des malades, vivement frappée par toutes ces pratiques auxquelles le lieu même et le mystère imprimaient un caractère sacré, ait produit un certain nombre de guérisons, qui étaient bientôt connues du public et qui servaient à entretenir la foi du vulgaire. On peut, d'ailleurs, supposer que les asclépiades possédaient réellement quelques connaissances médicales, et qu'ils dictaient eux-mêmes les prescriptions dont ils faisaient honneur à Esculape. Ils furent donc en réalité les représentants de la science médicale dans un temps où toute science, pour se faire respecter du vulgaire, devait revêtir un caractère religieux et se couvrir du prestige que donne le mystère.

ASCLÉPIUS, fils de Sydicus le Juste et de l'une des filles de Cronos et d'Astarté, dans la mythologie phénicienne. C'est le huitième Cabire, d'après Sanchoniathon.

* **ASCOBOLE** s. m.—**Encycl.** Bot. Ce genre, qui a été détaché des pézizes, en diffère très-peu; mais il mérite d'être signalé, à cause d'un phénomène que présentent ses espèces, et qui, jusqu'à ce jour, est resté sans explication. L'hyménium des *ascoboles* est formé de thèques, dont quelques-unes font sur la masse une saillie sensible et renferment huit spores dans une humeur aqueuse. On ignore la cause de ces thèques.

ASCOLI (David D'), écrivain juif du XVIe siècle. Lorsque le pape Paul IV eut décrété que les juifs, pour être distingués des chrétiens, porteraient des vêtements de couleur jaune ou orange, David d'Ascoli publia une très-vive protestation intitulée : *Apologia Hebræorum*. Cet ouvrage fut imprimé à Strasbourg en 1559 et valut à son auteur un long emprisonnement.

ASCOMYS s. m. (a-sko-miss). Mamm. Syn. de HAMSTER.

* **ASCQ**, ville de France (Nord), cant. et à 6 kilom. de Lannoy, arrond. et à 8 kilom. de Lille, sur la Marcq; pop. aggl., 2,246 hab. pop. tot., 2,289 hab.

ASCRA s. f. (a-skra). Bot. Syn. de BANARE.

ASCRA, nymphe qui fut aimée de Neptune et fut mère d'Œoclus, le fondateur d'Ascra, en Béotie.

ASDRUBALI (François), médecin romain, mort en 1832. Il vint étudier la médecine à Paris et suivit les leçons d'Alphonse Leroy. A son retour à Rome, il fit un cours d'accouchement à l'archigymnase de la Sapienza, et il établit une clinique à l'hôpital de Saint-Rocco. On a de lui : *Elementi di ostetricia* (Rome, 1793, 3 vol. in-8°); *Manuale clinico di ostetricia* (Rome, 1826, 2 vol. in-8°).

ASÉA, ville de l'ancienne Grèce, à peu de distance de la source de l'Alphée, sur les frontières de l'Arcadie et de la Laconie. Elle contribua à la fondation de Mégalopolis, et la plus grande partie de ses habitants y émigrèrent. Au temps de Pausanias, elle était en ruine.

ASÉATÈS, fils de Lycaon et fondateur d'Aséa, en Arcadie.

ASÉCA, ancienne ville de la Palestine, de la tribu de Juda, entre Jérusalem et Eleuthéropolis. Ce fut en cet endroit que Josué poursuivit les cinq rois chananéens. David tua Goliath entre Aséca et Socho.

ASEDOTH-PHASGA, ancienne ville de la Palestine, de la tribu de Ruben, dans la plaine, au pied du mont Phasga.

ASÉMONA, ancienne ville de la Palestine, de la première partie de la tribu de Juda. Elle était frontière du territoire israélite et fut la vingt-sixième station des Hébreux dans le désert. Il y avait des mines d'or dans cet endroit.

ASÉNA, ancienne ville de la Palestine, de la deuxième partie de la tribu de Juda.

ASFANDIYAR, héros persan qui vivait à la fin du VIe siècle av. J.-C. Dans une guerre avec les Tartares, il commandait l'armée persane et il remporta une victoire complète. Mais son père, Gushtasp (Darius Hystaspe), l'ayant soupçonné de favoriser une révolte contre son autorité, le fit enfermer dans une prison, et pendant ce temps le roi des Tartares envahit de nouveau l'empire perse. Après avoir éprouvé plusieurs défaites et s'être vu enlever sa fille par les Tartares, Gushtasp rendit la liberté à son fils et lui confia de nouveau le commandement de son armée. Alors les soldats, animés d'une ardeur toute nouvelle par la présence d'Asfandiyar, firent des prodiges de valeur, et les Tartares furent repoussés. Asfandiyar fut tué par Rustam, son ennemi, dont la réputation de bravoure égalait la sienne.

* **ASFELD**, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de

Rethel; pop. aggl., 1,080 hab. — pop. tot., 1,102 hab.

ASH (Jean), médecin anglais, né au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1798. Il pratiqua la médecine avec succès, pendant quarante ans, à Birmingham. Se croyant menacé d'aliénation mentale, il se mit à étudier la botanique et les mathématiques, pensant que l'application qu'il y mettrait empêcherait son esprit de se laisser dominer par certaines hallucinations qu'il éprouvait de temps en temps. On lui doit : *Observations sur une maladie qui régna à Birmingham en* 1775, *Recherches sur les propriétés médicales de plusieurs eaux minérales*, *Oratio anniversaria in theatro collegii regalis medicorum Londinensium ex Herveii instituto habita* (1790).

ASHIK, poëte persan, né en 1518, mort en 1571. Il occupa plusieurs postes importants dans l'administration de l'empire et employa ses loisirs à composer beaucoup de poésies, qui toutes roulent sur l'amour. Son principal ouvrage est intitulé : le *Livre des poëtes;* il a aussi traduit quelques poésies arabes, et il a écrit en langue turque un poëme sur le siége de Szigeth, où Soliman II fut tué.

ASHLEY (Robert), savant anglais, mort en 1641. Après avoir étudié le droit à Oxford, il fit de longs voyages et revint se fixer à Londres pour y pratiquer la jurisprudence. On lui doit une *Description de la Cochinchine*, traduite de l'italien de Barri (Londres, 1633); la traduction en vers latins de l'*Uranie* de Du Bartas; la *Vie et la mort d'Almansor*, *le vainqueur de l'Espagne*, traduite de l'espagnol, etc.

ASHRAF-SCHAH, roi de Perse, de la dynastie des Afghans, au commencement du XVIIIe siècle. Son règne fut troublé par des révoltes qui éclatèrent à la fois dans toutes les provinces de l'empire. Pressentant la prise d'Ispahan, il fit étrangler toutes ses femmes pour empêcher qu'elles ne tombassent vivantes entre les mains de ses ennemis. Il fut tué dans un combat et on lui coupa la tête pour l'envoyer au schah Tahmasp, avec un énorme diamant cloué sur le front.

ASIA s. f. (a-zi-a). Planète télescopique découverte par M. Pogson.

ASIA, nom sous lequel Minerve était adorée en Colchide et plus tard en Laconie, quand Castor et Pollux, au retour de l'expédition des Argonautes, rapportèrent le culte de Minerve Asia dans cette dernière contrée. ‖ Fille de Nérée et de Doris. ‖ Fille de l'Océan et de Téthys. V. ASIE, au tome Ier.

* **ASIE**, une des cinq parties du monde.

Nous donnons ici l'énumération des contrées asiatiques, d'après les traités de géographie les plus modernes.

La Turquie d'Asie, comprenant l'Asie Mineure ou l'Anatolie; l'Arménie turque, la vallée du Tigre et de l'Euphrate et la Syrie. Il faut y joindre les îles de Chypre, de Rhodes et les Sporades.

L'Arabie, divisée en trois grandes parties : l'Arabie Pétrée, l'Arabie Heureuse ou Yémen et l'Arabie Déserte.

L'Iran, comprenant la Perse, le Hérat, l'Afghanistan et le Béloutchistan.

Le Turkestan ou Touran, correspondant aux pays que les anciens nommaient Sogdiane et Bactriane ou Transoxiane.

La Sibérie, conquise par les Russes au XVIe et au XVIIe siècle. De nos jours, ceux-ci ont étendu leurs possessions au S.-E., dans le bassin de l'Amour et dans la Mandchourie; au S., dans la Mongolie; au S.-O., dans le Turkestan.

L'empire chinois, avec ses dépendances : la Mandchourie, la presqu'île de Corée, la Mongolie, la Dzoungarie, le Thibet.

Le Japon, comprenant quatre grandes îles : Ieso, Niphon, Sikok et Kiou-siou, avec près de quatre mille petites îles.

L'Indo-Chine, comprenant l'empire d'Annam ou Cochinchine, la Cochinchine française, le royaume de Cambodge, le royaume de Siam, l'empire des Birmans, l'Indo-Chine anglaise, la presqu'île de Malacca.

L'Indoustan, soumis presque entièrement aux Anglais, qui y ont formé sept gouvernements ou présidences, et comprenant, en outre, quelques Etats indépendants, tels que le Népaul et le Boutan. L'île de Ceylan fait partie de l'Inde anglaise.

La France possède en Asie cinq petits territoires, contenant 50,000 hect. et 260,000 hab. Pondichéry, capitale de ces possessions, est une ville de 40,000 habitants. Les autres villes françaises sont : Karikal, Mahé, Yanaon et Chandernagor.

Le Portugal, si puissant dans l'Inde au XVIe siècle, n'a conservé que Goa, Pangim ou Villa-Nova-de-Goa, Damaun et Diu.

ASIUS, fils d'Hyrtacus et d'Arisbé, père d'Acamas et de Phénops. Il conduisit au secours de Troie les guerriers de Percote, de Sestos, d'Abydos, d'Arisbé et fut tué par Idoménée. On lui rendait les honneurs héroïques en Grèce. ‖ Fils de Dymas et frère d'Hécube. Il fut tué par Ajax. ‖ Fils d'Imbrasus et l'un des compagnons d'Enée. ‖ Nom sous lequel Jupiter était adoré dans la ville d'Asos, en Crète.

ASKIR, divinité subalterne chez les Tchouvaches, peuplade de Sibérie.

ASKOSE s. f. (a-skô-ze — du gr. *askos*, outre). Nom proposé pour désigner le fruit, en forme d'outre, des cypéracées et de quelques autres végétaux.

* **ASNIÈRES-SUR-SEINE**, ville de France (Seine), cant. et à 3 kilom. de Courbevoie, arrond. de Saint-Denis, station du chemin de fer de l'Ouest (rive droite); pop. aggl., 3,497 hab. — pop. tot., 6,236 hab.

ASO ou **ASOU**, concubine de Typhon, suivant l'*Encyclopédie*, et la même que Thouéri.

ASOMOPÈDE s. m. (a-so-mo-pè-de — du gr. *a*, préf. priv.; *sôma*, corps, et du lat. *pes*, pied). Zooph. Genre de tuniciers, voisin du genre mammaire.

ASOPE ou **ASOPUS**, dieu du fleuve de ce nom, dans le Péloponèse, et fils de l'Océan et de Téthys. Il épousa Métope, fille du fleuve Ladon, et en eut deux fils, Isménus et Pélasgus, et douze filles, dont les plus connues sont : Corcyre, Salamis, qui furent enlevées par Neptune; Sinope, qui le fut par Apollon, et Egine par Jupiter. Asope, dit la Fable, étant à la recherche de cette dernière, apprit de Sisyphe, qui régnait à Corinthe, que l'auteur du rapt était le roi des dieux, service qu'il dut payer en donnant à Sisyphe une source sur l'Acrocorinthe; puis il osa attaquer Jupiter. Mais ce dernier le foudroya et le força de rentrer dans son lit.

Suivant certains mythographes, Asope était roi de Phlionte et fils de Neptune et de la nymphe Cégluse. Ses filles, enlevées par des corsaires, donnèrent leurs noms à plusieurs îles de l'Archipel. Quant à Asope, il fut changé en fleuve par Jupiter, qui, voulant séduire sa fille Egine, se débarrassa ainsi de la surveillance paternelle.

ASOPIADE, descendant d'Asope. Il se dit particulièrement d'Eaque, fils d'Egine et de Jupiter et petit-fils d'Asope.

ASOPICHUS, vainqueur à la course, aux jeux Olympiques, chanté par Pindare.

ASOPIS, une des Thespiades, mère de Mentor, qu'elle eut d'Hercule. ‖ Fille d'Asope et de Métope.

ASPALIS, fille d'Argéus, de Mélite. Le tyran de cette ville, Tartarus, qui était épris d'elle, ayant envoyé ses serviteurs pour l'enlever, Aspalis se pendit pour échapper au déshonneur. Son frère, Astygitès, brûlant du désir de la venger, revêtit ses habits, se fit conduire chez Tartarus et le tua. Ses compatriotes lui décernèrent une couronne et voulurent rendre les honneurs funèbres au corps d'Aspalis; mais, quand ils vinrent le chercher, ils ne le trouvèrent plus, et, au même moment, une nouvelle statue apparut auprès de celle de Diane. Cette statue fut regardée comme celle de la jeune fille, et tous les ans les habitants de Mélite honoraient sa mémoire en précipitant une chèvre du haut d'un rocher.

ASPARAGÉES s. f. pl. (a-spa-ra-jé — du gr. *asparagos*, asperge). Bot. Tribu de la famille des liliacées, formée par Lindley, avec des genres détachés de la famille des asparaginées.

ASPELMAYER ou **ASPELMEYER** (François), compositeur allemand, né au commencement du XVIIIe siècle, mort à Vienne en 1786. Il composa la musique de plusieurs ballets pour l'empereur d'Autriche, des duos, trios et quatuors pour violon et violoncelle, des sérénades pour instruments à vent.

ASPER (Sulpicius), centurion qui vivait dans le Ier siècle de notre ère. Il entra dans une conspiration contre Néron; mais il fut arrêté et on lui fit subir d'horribles tortures pour le forcer à désigner ses complices. Néron lui ayant demandé pourquoi il était entré dans une conspiration contre lui : « C'est par amour pour vous-même, répondit Asper, et pour arrêter le cours de vos crimes. »

ASPER (Caïus Julianus), favori de Caracalla, au commencement du IIIe siècle. Il plut à cet empereur par son caractère plein de noblesse, et celui-ci l'éleva à la dignité de consul. Mais lorsque Caracalla eut fait mourir Géta, qui était l'ami d'Asper, celui-ci fut disgracié et peu s'en fallut qu'il ne fût mis à mort, comme Géta lui-même.

* **ASPERGILLE** s. f.— **Encycl.** Bot. Ce genre de mucédinées a pour caractères : pédicelles simples, droits, cloisonnés, dilatés au sommet, recouverts de spores rondes ou ovales, disposées en chapelet. L'*aspergille* glauque constitue une des moisissures les plus communes et forme sur un grand nombre de substances fermentées de larges plaques vertes. L'*aspergille* très-grande est une autre espèce, commune aussi, et dont la fructification, particulièrement remarquable, a été soigneusement étudiée. Cette *aspergille* n'est au début, suivant les observations d'Ehrenberg, qu'un simple fil délié, qui jette très-rapidement des rameaux dichotomes. Une vésicule se forme bientôt à l'extrémité de chaque rameau, et l'on voit les sporules s'avancer progressivement dans la partie filiforme du rameau et pénétrer dans la vésicule où s'opère la fécondation, reproduisant ainsi, d'une façon très-visible, les phénomènes qui accompagnent la fécondation des germes chez les animaux. Au bout d'un temps très-court, la vésicule se rompt, les sporules en sortent sous forme de fils qui restent collés à la face extérieure de la vésicule, et celle-ci se ride, se flétrit, se transforme en un organe ayant la forme d'une petite massue. Ces phénomènes si intéressants ont été étudiés par Ehrenberg, non pas seulement dans l'*aspergille* très-grande, mais dans plusieurs autres espèces de mucédinées dont le nombre s'accroîtra infailliblement par de nouvelles observations.

* **ASPET**, village de France (Haute-Garonne) ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Saint-Gaudens, sur le Gers; pop. aggl., 709 hab. — pop. tot., 2,566 hab. « Cette petite ville formait au moyen âge, dit M. Ad. Joanne, une république indépendante. Lorsqu'elle fut réunie à la couronne, elle acheta le droit d'élire ses propres magistrats. Elle est dominée à l'E. par une tour ronde, seul reste de son ancien château. L'église possède un carillon remarquable. On trouve à Aspet une pépinière départementale, des usines et une fabrique de peignes et ouvrages en buis. Le territoire offre une carrière de marbre. Les habitants des vallées environnantes émigrent en grand nombre pour aller s'établir à Bordeaux, Toulouse et les autres grandes villes de la plaine. »

ASPIDIARIÉES s. f. pl. (a-spi-di-a-ri-é). Bot. Syn. d'ASPIDIACÉES.

* **ASPIDIOTES** s. m. pl. — Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des cocciniens, voisin des cochenilles.

ASPILOTE s. m. (a-spi-lo-te). Bot. Genre de plantes, de la famille des logoniacées. ‖ Syn. de GÉNIOSTOME.

ASPINWALL-COLON, ville de l'Amérique centrale. V. COLON-ASPINWALL, au tome IV du *Grand Dictionnaire*.

* **ASPIRATEUR** s. m. — Techn. *Aspirateur hydro-pneumatique*, Appareil appliqué aux machines à papier pour remplacer les pompes aspirantes, et dans lequel l'aspiration, produite par l'écoulement de l'eau, est un effet d'entraînement analogue à celui qui se produit dans la trompe.

* **ASPIRATION** s. f. — **Encycl.** Gramm. V. au tome IX du *Grand Dictionnaire* l'article encyclopédique sur la lettre H.

* **ASPIS** s. m. — Erpét. Genre d'ophidiens, ayant pour type le naja ou serpent à lunettes.

ASPLÉDON, fils d'Hercule et de la nymphe Midée. Il donna son nom à une ville de Béotie, dont les habitants allèrent au siége de Troie.

ASPLÉNIAIRES s. f. pl. (a-splé-ni-è-re — rad. *asplénie*). Bot. Sous-tribu d'aspléniacées, ayant pour type le genre asplénie.

ASPLÉNIOPTÉRIS s. f. (a-splé-ni-o-pté-riss — de *asplénie*, et du gr. *pteris*, fougère). Bot. Genre fondé sur des impressions de feuilles fossiles, qu'on a rapportées à la famille des fougères.

— **Encycl.** Sternberg, qui a créé ce genre, lui donnait pour caractères : fronde pinnatifide; nervures rares, simples ou fourchues, parallèles entre elles. Sternberg faisait entrer dans ce genre douteux deux espèces qui paraissent appartenir, non aux fougères, mais à un genre mal défini de dicotylédonées, attendu qu'on a observé entre les nervures parallèles de fines nervures réticulées. La troisième espèce, rencontrée dans les grès secondaires de Hoer, paraît appartenir à la famille des cycadées et n'a non plus aucun rapport avec les fougères.

* **ASPORÈNE** s. m. — **Encycl.** Ce genre, fondé par Delaporte, est fort incertain. Dejean l'a trouvé trop peu caractérisé pour en faire un groupe distinct et a placé l'*asporène* gigantesque, seule espèce du genre, dans son genre chlénie. Delaporte, au contraire, comparait le genre qu'il avait créé au genre cynthie de Latreille, dont il se distinguait, selon lui, par ses palpes cordiformes. Il proposait de joindre au genre *asporène* une espèce du genre platysme.

ASPORINE ou **ASPORÈNE**, surnom de Cybèle, qui avait un temple sur le mont Asporenus, près de Pergame.

ASPRENUS (Lucius), neveu de Varus, qui servit sous ses ordres au commencement du Ier siècle de notre ère. Après la défaite et la mort de Varus, Asprenus parvint à contenir les peuples en deçà du Rhin, chez qui fermentait un esprit de révolte. Mais on l'accusa de s'être enrichi en mettant la main sur les bagages laissés dans les camps par les légions de Varus qui avaient été exterminées.

* **ASPRES-LES-VEYNES**, bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. de Gap; pop. aggl., 602 hab. — pop. tot., 672 hab. Ce bourg est dominé par les ruines d'un couvent de bénédictins. Fabrique de nougats et de biscuits renommés.

* **ASPRIÈRES**, village de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. de Villefranche, près de la rive gauche du Lot; pop. aggl., 422 hab. — pop. tot., 1,857 hab.

ASPURGITAINS ou **ASPURGIENS**, ancien peuple des rives du Bosphore Cimmérien. On a beaucoup et longtemps discuté pour savoir quelle était l'origine de ces peuples, que les historiens du Nord ont représentés comme étant de race germanique; mais les recherches les plus récentes ont établi qu'ils étaient de race sarmate.

ASRA ou **ADJA**, un des noms de Vichnou, de Siva et de Kâma, dans la mythologie indoue. ‖ Père de Daçaratha. V. ce dernier mot, au tome VI du *Grand Dictionnaire*.

ASRAFIL, ange qui doit sonner de la trompette pour réveiller les morts au jour du jugement dernier, selon les traditions mahométanes.

ASSA s. f. (ass-sa). Bot. Genre de plantes, de la famille des dilléniacées. ‖ Syn. de TETRACÈRE.

ASSACÉNIENS, ancien peuple de l'Inde, dans la partie du pays où se trouve aujourd'hui Kaboul.

ASSAD, nom d'une ancienne tribu arabe, célèbre par sa valeur.

ASSAÏD (Abul-Hasan'Ali), sultan de l'Afrique occidentale, de la dynastie des Almohades. Proclamé sultan en 1242, il eut à réprimer la révolte des Beni-Merim et d'autres tribus. Il attaqua aussi Mohammed-ibn-abé-Hafs, qui avait usurpé le titre de calife, et remporta sur lui une victoire complète, ce qui effraya tellement le chef des Beni-Merim qu'il demanda la paix. Mais peu de temps après, Assaïd, surpris par un corps de troupes d'une tribu alliée des Beni-Merim, fut percé d'un coup de lance.

* **ASSAKI** (Georges), littérateur moldave. — Il est mort à Jassy le 23 novembre 1869.

ASSAMAR s. m. (ass-sa-mar — du lat. *assare*, rôtir; *amarus*, amer). S'emploie au lieu d'ASSAMARE s. f. V. ce mot, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*.

ASSAON, père de Niobé, suivant Parthénius. Sa fille, qui était mariée à Philottus, ayant disputé avec Latone sur la beauté de leurs enfants respectifs, la déesse, pour se venger, fit périr Philottus à la chasse, sous la dent des bêtes féroces. Assaon voulut alors épouser sa fille, et, sur le refus de celle-ci, se tua. Quant à Niobé, elle se donna la mort en se précipitant du haut d'un rocher.

ASSARACUS, un des fils de Tros et de Callirhoé, petit-fils d'Erichthonius et époux d'Hiéromnème, dont il eut Capys, père d'Anchise.

* **ASSAUT** s. m. — *Assaut d'armes*, Lutte entre plusieurs tireurs connus par leur habileté à l'escrime.

ASSÉDIM, ancienne ville de la Palestine, de la tribu de Nephtali.

Assedio di Calais (L') ou **Gianni di Calais** (pour *Giovanni*), opéra italien, paroles de Gilardoni, musique de Donizetti; représenté pour la première fois à Naples le 3 août 1828 et au Théâtre-Italien de Paris le 17 décembre 1833. Ainsi qu'il est arrivé au sujet de beaucoup d'ouvrages de Donizetti, l'opéra n'a pas obtenu un grand succès à la représentation et les morceaux détachés de la partition ont été très-goûtés dans les salons et les concerts. Nous signalerons la barcarolle *Una barchetta* pour basse, la cavatine *Fasti! pompe!* pour ténor; le duo pour soprano et contralto *Io l'odo chiamarmi* et le duo pour soprano et basse *Le fibre odio*.

ASSELINE (Gilles-Thomas), poëte français, né à Vire en 1682, mort à Issy en 1767. Il remporta le prix de poésie à l'Académie française en 1709 et plusieurs prix aux jeux Floraux en 1711. Il fit imprimer en 1725 un poëme sur la *Religion*, avec quelques autres poésies. Son *Ode sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme* contient de belles pensées assez poétiquement rendues. Il remplit longtemps la fonction de proviseur du collége d'Harcourt.

ASSELINE (Louis), littérateur et journaliste, né à Versailles en 1829. En sortant du lycée Charlemagne, il étudia le droit et fut reçu licencié en 1851. Quelques années plus tard, l'éditeur Hachette l'attacha à sa maison, en le chargeant des relations avec la presse. En 1865, il fit, rue de la Paix, des conférences sur Diderot, puis il fonda, l'année suivante, la *Libre pensée*, recueil hebdomadaire, destiné à propager les doctrines matérialistes. Cette feuille ayant cessé de paraître au bout de quelques mois par suite d'une condamnation, M. Louis Asseline publia la *Pensée nouvelle*, qui en fut la continuation. En 1868, il rédigea le programme de l'*Encyclopédie générale*, dirigée par M. Mottu, et il donna plusieurs articles à ce remarquable ouvrage, dont la publication fut interrompue en 1869. En outre, M. Asseline envoya des articles politiques et littéraires à la *Gironde*, à la *Revue de Paris*, à l'*Universel*, à la *Tribune*, etc., et il fonda une *Correspondance* quotidienne, feuille d'information politique autographiée, que reproduisaient un grand nombre de journaux de province appartenant à l'opinion avancée. Au commencement d'octobre 1870, des dissentiments s'étant produits à la municipalité du XIVe arrondissement de Paris entre le maire Ducoudray, ses adjoints et le comité d'armement, M. Louis Asseline fut nommé, sur la proposition d'Arago, par le gouvernement de la Défense, maire de cet arrondissement, et il s'occupa activement de pourvoir aux besoins de la population pauvre. A la suite de la journée du 31 octobre, le gouvernement ayant consenti à faire procéder aux élections municipales, M. Asseline fut confirmé dans ses fonctions, au second tour de scrutin, par 4,007 voix sur 5,923 votants (novembre 1870). Il posa sa candidature

à l'Assemblée nationale le 8 février 1871 et obtint 65,821 voix, venant immédiatement après le dernier député élu, M. Farcy. Le 20 février suivant, il donna sa démission de maire, quitta quelque temps après Paris, se retira à Saint-Denis pendant la Commune et reprit sa *Correspondance* provinciale. Lors des élections municipales du 22 juillet 1871, il se porta candidat au conseil municipal dans le quartier de la Santé; mais son concurrent M. Baudoin fut élu. En février 1872, il devint rédacteur en chef du *Peuple souverain* à la place de Pascal Duprat; mais quelques jours après des dissentiments s'étant élevés entre lui et le propriétaire du journal sur la ligne politique à suivre, il quitta cette feuille. Par suite de la suppression d'un grand nombre de journaux républicains en province sous le gouvernement de l'ordre moral, M. Asseline dut suspendre l'envoi de sa correspondance et il devint un des rédacteurs du *Rappel*. Le 29 novembre 1874, il fut élu membre du conseil municipal de Paris, dans le quartier de la Santé, à la place de M. Baudoin. Aux élections pour la Chambre des députés, il posa sa candidature dans le XIVe arrondissement de Paris, comme républicain radical et intransigeant, en concurrence avec celles de MM. Germain Casse, Lenepveu, Jacques, Lachaud, etc. N'étant arrivé qu'au second rang (20 février 1876), il se retira au scrutin de ballottage du 5 mars suivant, et M. Germain Casse, dont les convictions républicaines étaient bien connues, mais qui s'était rallié à la politique suivie par M. Gambetta, fut élu député. On doit à M. Asseline : *Diderot et le* XIXe *siècle* (1866, in-8°); *Sous les sapins* (1869, in-12); les *Nouveaux saints : Marie Alacoque et le Sacré-Cœur* (1873, in-12); *Sa Majesté le maire* (1875, in-32), etc.

* **ASSELINEAU** (Charles), littérateur. — Il est mort à Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme) le 25 juillet 1874. Attaché à la bibliothèque Mazarine depuis 1859, il en resta le conservateur effectif pendant la Commune. Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à cet érudit délicat, à ce critique de goût les écrits suivants : *Mélanges d'une bibliothèque romantique* (1867, in-8°); le *Marfore* de Naudé (1868, in-8°); l'*Italie et Constantinople* (1869, in-18); *Bibliographie romantique* (1872, in-8°), ouvrage fort remarquable; la *Ligne brisée, histoire d'il y a trente ans* (1872, in-8°); les *Sept péchés capitaux de la littérature* (1872, in-12); *Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé* (1872, in-18); *Appendice à la seconde édition de la* Bibliographie romantique (1871, in-8°), etc. Asselineau a collaboré à l'édition des poëtes français de Crépel et aux publications de Techener.

Assemblée nationale de 1871. Paris allait mourir de faim, après un siége héroïquement soutenu pendant près de cinq mois; c'est alors que les membres du gouvernement de la Défense nationale, dont nous n'avons pas ici à apprécier la conduite, se décidèrent à traiter avec l'ennemi. Le 28 janvier 1871, MM. Jules Favre et de Bismarck signaient une convention renfermant les conditions d'un armistice pendant la durée duquel des élections législatives devaient être faites dans toute la France. L'article 2 de la convention était ainsi conçu : « L'armistice convenu a pour but de permettre au gouvernement de la Défense nationale de convoquer *une Assemblée librement élue, qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite.*

« L'Assemblée se réunira dans la ville de Bordeaux. Toutes les facilités seront données par les armées allemandes pour l'élection et la réunion des députés qui la composeront. »

Nous appelons l'attention du lecteur sur le passage que nous venons de souligner. Ces mots, en effet, sans fixer la durée du mandat qui allait être confié à l'Assemblée nationale, restreignaient néanmoins les attributions de celle-ci à une mission nettement définie : décider s'il fallait se résigner à faire la paix ou continuer la guerre; rien de plus. Nous verrons par la suite quelle élasticité cette Assemblée « élue dans un jour de malheur, » suivant l'expression échappée à l'un de ses membres les plus fameux, sut donner à son mandat.

Uu décret du 29 janvier convoqua les électeurs de la Seine pour le dimanche 5 février, et ceux des autres départements pour le mercredi suivant, à l'effet de procéder aux élections, qui devaient avoir lieu au scrutin de liste. Toutefois, un décret ultérieur recula jusqu'au 8 février les élections de la Seine, en sorte que la date du vote se trouva la même pour toute la France. Un autre décret, du 1er février, avait fixé les conditions du vote pour l'Algérie et les autres colonies. Un tableau annexé à ces divers décrets déterminait le nombre des députés à élire par circonscription. Afin d'écarter de la future Assemblée ceux que l'opinion publique accusait d'être les premiers auteurs de nos désastres, M. Gambetta signa alors avec ses collègues de la délégation un décret qui excluait de l'éligibilité plusieurs catégories de hauts fonctionnaires et députés officiels du régime déchu. Cette flétrissure n'était que trop méritée; mais M. de Bismarck, qui n'avait pas à se régler sur les susceptibilités du patriotisme français, protesta contre une telle mesure en équivoquant sur les termes mêmes de l'armistice : « Il sera convoqué une Assemblée librement élue. » Le décret fut rapporté le 5 février par le gouvernement de la Défense, et M. Gambetta donna sa démission. Les élections ne se firent pas plus librement et plus régulièrement pour cela : le délai accordé aux électeurs était trop court pour qu'ils pussent se concerter; de plus, les communications postales étaient interdites dans quarante-trois départements, où les candidats à la députation pouvaient à peine circuler, en sorte que beaucoup furent élus dont on savait à peine le nom. Les principes politiques ne furent soumis à aucun contrôle de la part des électeurs : ce qu'on demandait avant tout aux aspirants à la députation, c'était leur opinion au point de vue de la paix ou de la continuation de la guerre; preuve éclatante que personne en France ne songeait à concéder à l'Assemblée d'autre droit que celui d'accepter ou de repousser les propositions de l'Allemagne. Qui donc eût pu alors concevoir la pensée que l'Assemblée allait se conférer un pouvoir discrétionnaire n'ayant d'autres limites que son bon plaisir? Les journaux monarchistes eux-mêmes, interprètes en cela de l'opinion publique, furent unanimes à déclarer que l'Assemblée n'avait et ne pouvait avoir que le mandat déterminé par l'article 2 de la convention du 28 janvier. Nous citerons, parmi ces journaux, la *Gazette de France*, l'*Univers*, le *Français*, la *Patrie*, l'*Union*, le *Journal de Paris*, qui dès cette époque commencèrent la campagne dissolutionniste. Voici en quels termes M. Louis Veuillot, dans l'*Univers* du 15 février, jugeait les élections : « Nous faisons des élections. Quelle risée ! Je crois qu'elles ne seront pas républicaines, et je ne crois pas néanmoins qu'elles soient bonnes. Gangrène, gangrène partout ! Assauts de vanités, la plupart imbéciles; mouvements précipités d'imbéciles terreurs, d'imbéciles espérances, d'orgueil plus imbécile encore ! » Quel charmant acte de naissance délivré à une grande Assemblée ! et par qui ? par un de ceux qui plus tard s'en déclareront les plus fermes souteneurs. Paris, encore tout entier à la fièvre de résistance, nomma des partisans de la guerre; la province, au contraire, fatiguée ou démoralisée, porta ses voix sur les candidats qui inscrivaient le mot *paix* en tête de leur programme, sans demander à personne la couleur de son drapeau, excepté néanmoins pour le parti bonapartiste, qui ne trouva que la Corse fidèle à la légende napoléonienne. Tous les membres du gouvernement de la Défense nationale furent élus dans un ou plusieurs départements : MM. Jules Favre et Trochu dans cinq, M. Gambetta dans dix. Mais l'élection la plus significative fut celle de M. Thiers, que vingt-six départements tinrent à honneur de faire figurer parmi leurs élus.

Dès le 12 février, les députés accourus à Bordeaux étaient assez nombreux pour se réunir en séance. M. Benoist-d'Azy occupa le fauteuil de la présidence comme doyen d'âge, assisté de MM. de Castellane, L'Ebraly et Paul de Rémusat, secrétaires. Ainsi fut constitué le bureau provisoire de l'Assemblée. La première séance publique eut lieu le lendemain, 13; on procéda au tirage au sort des bureaux; puis M. Jules Favre annonça de sa place que le gouvernement de la Défense remettait ses pouvoirs aux mains de l'Assemblée; mais celle-ci décida que les membres du gouvernement continueraient à remplir leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils en eussent été régulièrement relevés.

A cette première séance se produisit un incident de nature à faire pressentir les véritables dispositions de l'Assemblée. Le président venait de donner lecture d'une lettre de Garibaldi ainsi conçue :

« Citoyen président de l'Assemblée nationale,

» Comme un dernier devoir rendu à la cause de la République française, je suis venu lui porter mon vote, que je dépose entre vos mains.

» Je renonce aussi au mandat de député dont j'ai été honoré par divers départements.

» Je vous salue.

» G. Garibaldi.

» Bordeaux, le 13 février 1871. »

Garibaldi, qui ignorait nos usages parlementaires, demanda alors la parole. La droite commença à donner une idée des sentiments qui l'animaient par la manière dont elle accueillit cette demande. « Il est trop tard, » crièrent plusieurs voix, et un député ajouta : « On n'a plus le droit de prendre la parole dans une Assemblée quand on a donné sa démission ! » Voilà quelle reconnaissance obtint d'une Assemblée française le vieux patriote italien qui était venu généreusement apporter à la France le secours de son épée. Sans doute, c'était la lettre du règlement qu'on appliquait; mais l'Assemblée eût-elle dérogé à sa dignité en s'en écartant une fois en faveur d'un homme prêt à dire adieu à cette France pour laquelle il avait si vaillamment combattu ? Cet incident produisit une grande agitation, et le président se crut obligé de faire évacuer les tribunes.

La vérification des pouvoirs dura jusqu'au 16 février et n'occasionna aucun débat important. Ce jour-là eut lieu la nomination du bureau définitif.

Président : M. Jules Grévy, à la presque unanimité.

* Vice-présidents : MM. Martel, Benoist-d'Azy, Vitet et de Maleville.

Questeurs : MM. Baze, le général Martin des Pallières et Princeteau.

Secrétaires : MM. Paul Bethmont, Paul de Rémusat, de Barante et Johnston. Le lendemain, MM. de Castellane et de Meaux étaient élus également à un second tour de scrutin.

Mais le véritable intérêt de la séance du 16 février consista dans le dépôt de la première proposition politique qui ait été présentée à cette Assemblée et qui était ainsi conçue :

« Les représentants du peuple soussignés proposent à l'Assemblée nationale la résolution suivante :

» M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française.

» Il exercera ses fonctions sous le contrôle de l'Assemblée nationale, avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il présidera. »

Signé : « Dufaure, Jules Grévy, Vitet, Léon de Maleville, Lucien Rivet, le comte Mathieu de La Redorte, Barthélemy Saint-Hilaire. »

Cette grave question fut confiée d'urgence à l'examen d'une commission de quinze membres. A l'ouverture de la séance du 17, pendant qu'on attendait le rapport, M. Keller déposa sur le bureau de la Chambre, au nom des députés du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et de la Meurthe, une protestation patriotique contre la cession imminente de l'Alsace et de la Lorraine. La lecture de cette déclaration produisit une émotion profonde au sein de l'Assemblée, qui allait peut-être s'abandonner à un mouvement généreux, mais imprudent, lorsque M. Thiers la ramena au véritable sentiment de la situation. La séance fut suspendue et une commission, dont M. Thiers était le président, nommée pour examiner la protestation des députés lorrains et alsaciens, proposa la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale, accueillant avec la plus vive sympathie la déclaration de M. Keller et de ses collègues, s'en remet à la sagesse et au patriotisme des négociateurs. »

Le véritable esprit qui animait la majorité de l'Assemblée ne tarda pas à étouffer les rares élans de patriotisme auxquels elle s'était laissé entraîner. Déjà un député du Morbihan, M. Fresneau, avait dénoncé plusieurs de ses collègues comme s'étant « notoirement couverts du sang des guerres civiles. » La population si impressionnable de Bordeaux s'était vivement émue de ces paroles irritantes et de l'attitude de plusieurs représentants, et des manifestations hostiles se produisirent aux abords du théâtre; quelques membres de la droite se plaignirent d'avoir été insultés par des gardes nationaux, et M. Benoist-d'Azy, président d'âge, crut devoir recourir à l'emploi de la force armée, ce qui amena Rochefort à la tribune dans la séance du 18. « Si on veut, dit-il, attaquer la République en face, de quelque côté que viennent les attaques, nous sommes ici assez nombreux et assez résolus pour la défendre. Si on veut l'attaquer souterrainement, je jure que nous ne la laisserons pas escamoter ! » Un autre membre, M. Félix Voisin, souleva une véritable tempête dans l'Assemblée en établissant une distinction inopportune entre l'armée et la garde nationale. Le brave colonel Langlois, de la garde nationale de la Seine, se précipite alors vers la tribune : « Je n'admettrai jamais, s'écrie-t-il en gesticulant violemment des deux bras, que l'on dise que l'armée seule représente la France ! » Un membre de la droite lança alors cette apostrophe incroyable, inouïe dans les fastes parlementaires : « A Charenton, l'énergumène ! » La réplique ne se fit pas attendre; au milieu des cris répétés de : « A l'ordre ! à l'ordre ! » le colonel Langlois se tournant du côté d'où était partie cette politesse éminemment conservatrice : « Il me suffira, dit-il, de répondre au député qui a demandé que je sois envoyé à Charenton que je voudrais bien qu'il eût été avec moi à Buzenval et à Montretout. »

Dans la séance du 19, M. Thiers présenta la liste des membres du cabinet qu'il venait de former :

M. Dufaure, ministre de la justice;

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères;

M. Ernert Picard, ministre de l'intérieur;

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique;

M. de Larcy, ministre des travaux publics;

M. Lambrecht, ministre de l'agriculture et du commerce;

M. le général Le Flô, ministre de la guerre;

M. l'amiral Pothuau, ministre de la marine.

Le ministère des finances était réservé à M. Pouyer-Quertier, alors absent. Comme on le voit, c'était un ministère de conciliation; sur neuf ministres, quatre seulement représentaient l'opinion républicaine : Jules Favre, Jules Simon, Ernest Picard et le général Le Flô.

M. Thiers inaugura son entrée en fonction, comme chef du pouvoir exécutif, par un discours dont nous nous contenterons de citer le passage suivant, qui fit le plus de sensation : « Pacifier, réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail, voilà la seule politique possible et même convenable en ce moment. A celle-là, tout homme sensé, honnête, éclairé, quoi qu'il pense sur la monarchie ou sur la république, peut travailler utilement, dignement, et n'y eût-il travaillé qu'un an, six mois, il pourra rentrer dans le sein de la patrie, le front haut, la conscience satisfaite.

» Ah ! sans doute, lorsque nous aurons rendu à notre pays les services pressants que je viens d'énumérer; quand nous aurons relevé du sol où il gît le noble blessé qu'on appelle la France; quand nous aurons fermé ses plaies, ranimé ses forces, nous le rendrons à lui-même, et, rétabli alors, ayant recouvré la liberté de ses esprits, il verra comment il veut vivre. »

M. Thiers, comme on le voit, n'entendait pas laisser à l'Assemblée actuelle le soin de régler le gouvernement définitif du pays.

Dans la même séance, l'Assemblée procéda à la nomination de huit commissions composées chacune de quarante-cinq membres, chargées de vérifier l'état actuel de nos diverses administrations, et d'une autre commission de quinze membres destinée à assister les négociateurs du traité de paix et à éclairer l'Assemblée, toutefois sans prendre part elle-même aux négociations. Mais les trois faits les plus importants qui signalent cette période sont : la ratification du traité de paix, la déchéance de l'Empire et la translation de l'Assemblée nationale à Versailles.

Le 28 février, l'Assemblée entendit la lecture du texte des préliminaires de paix, où se trouvait stipulée la cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. Un frémissement douloureux parut agiter tous les représentants à l'audition des termes de ce traité impitoyable que la Prusse nous mettait sous la gorge. M. Thiers se hâta de demander l'urgence, qui fut votée malgré les efforts de MM. Tolain, Millière, Langlois, Edmond Turquet, etc., et le soir même une commission fut nommée, chargée de rédiger un rapport sur la question. Le rapport fut lu le lendemain (1er mars) par M. Victor Lefranc, concluant à l'unanimité à l'adoption du projet de loi et faisant valoir les motifs d'impérieuse nécessité qui engageaient l'Assemblée à ratifier le traité. Le vote ne fut pas emporté sans protestations orageuses de la part des républicains. « Ce traité, s'écria M. Bamberger, député de la Moselle, constitue selon moi une des plus grandes iniquités que l'histoire des peuples et les annales diplomatiques auront à enregistrer. Un seul homme, je le déclare tout haut, un seul homme devait le signer : cet homme, c'est Napoléon III.

— Oui ! oui ! » s'écrie-t-on de toutes parts. Alors une voix ose s'élever à droite :

« Napoléon III n'aurait jamais signé un traité honteux.

— Qui dit cela ? s'écrie-t-on de toutes parts; le nom ! le nom de celui qui dit cela !

— Galloni d'Istria, » réplique la même voix.

Ce cynisme inouï souleva dans l'Assemblée une tempête indescriptible. Cinq ou six hommes, perdus dans la foule des six cent cinquante députés présents; cinq ou six hommes nourris pendant vingt ans au râtelier des Tuileries osaient, en face de la conscience publique révoltée, tenter la réhabilitation du triste sire dont l'imbécillité et les crimes venaient d'amener le déchirement de la France ! Parmi ces hommes se distinguaient M. Conti, ancien secrétaire de Napoléon III, et M. Gavini, ancien préfet d'Ajaccio. M. Conti essaya de payer d'audace en montant à la tribune. « Descendez ! lui cria le marquis de Franclieu; les bourreaux n'ont pas le droit d'insulter les victimes. » Mais M. Conti se cramponne à la tribune; bientôt l'irritation de l'Assemblée arrive à son paroxysme, et le président se voit dans la nécessité de suspendre la séance.

Alors un cri retentit à gauche : « La déchéance ! — La déchéance ! répètent une foule de députés. — La déchéance ! » crie à son tour le public des tribunes. Le président se couvre; enfin, après une suspension d'une demi-heure, la séance est reprise; M. Target monte à la tribune, le même M. Target qui depuis..., et lit la motion suivante, qu'accueillirent de longs applaudissements :

« L'Assemblée nationale clôt l'incident et, dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. »

Les bonapartistes osent encore protester; alors M. Thiers s'élance à la tribune et achève de les écraser. « Savez-vous, leur crie-t-il, ce que disent en Europe les princes que vous représentez ? Je l'ai entendu de la bouche des souverains; ils disent que ce ne sont pas eux qui sont coupables de la guerre, que c'est la France; ils disent que c'est nous. Eh bien, je leur donne un démenti à la face de l'Europe. (Applaudissements.) Non, la France n'a pas voulu la guerre... (Non ! non !) C'est vous, vous qui protestez, c'est vous qui l'avez voulue. (Oui ! oui !) Venez parler des services rendus à la France par l'Empire ! il en est beaucoup ici qui vous répondront à l'instant même. »

La motion de M. Target fut adoptée à une immense majorité; à la contre-épreuve, six bonapartistes seulement se levèrent.

Après la clôture de cet incident, la séance poursuivit son cours par la discussion des articles du traité draconien que nous imposait M. de Bismarck. En vain V. Hugo, Louis Blanc, les députés de l'Alsace et de la Lorraine et d'autres encore s'efforcèrent de démontrer que la France pouvait prolonger la lutte; tous ces efforts échouèrent devant l'implacable nécessité démontrée par M. Thiers. Après six heures de délibération, 546 voix contre 107 ratifièrent le traité qui nous arrachait l'Alsace et la Lorraine et nous frappait d'une rançon de 5 milliards. Vingt-deux députés s'abstinrent de prendre part au vote. Dès que le résultat du scrutin eut été proclamé, M. Grosjean, au nom de ses collègues de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, éleva une dernière et énergique protestation contre cet odieux traité :

« Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés.

» Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons avec une confiance entière dans l'avenir que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

» Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle reviendra y reprendre sa place. »

Ces nobles paroles provoquèrent une indicible émotion au sein de l'Assemblée, et les applaudissements éclatèrent.

Le soir même du jour où le traité de paix fut ratifié par l'Assemblée (1er mars), M. Küss, maire de Strasbourg et député du Bas-Rhin, rendait le dernier soupir. Ses douleurs patriotiques l'avaient tué.

Dans la séance du 3 mars, MM. Rochefort, Ranc, Malon, représentants de Paris, et Tridon, représentant de la Côte-d'Or, donnèrent leur démission, motivée par la notification du traité de paix. La lecture de leur lettre collective fut accueillie par ce cri parti de la droite : « Bon voyage ! » Les formes polies deviennent de plus en plus l'apanage exclusif des conservateurs. Dès le 28 février, Ledru-Rollin, élu par trois départements (Bouches-du-Rhône, Seine et Var), avait déjà envoyé sa démission, se fondant sur ce que les élections ne s'étaient pas faites dans des conditions de liberté suffisantes. Ces exemples furent suivis par divers autres membres : Félix Pyat, Girot-Pouzol, Varroy, Brice, Claude, Clément Laurier, de Charette, invoquant les uns une raison, les autres une autre.

C'est à cette époque que prirent naissance la fameuse commission des marchés, demandée par le gouvernement; la commission de décentralisation, due à l'initiative de M. de Talhouët, et les commissions d'enquête. Dans la séance du 6 mars, M. Louis Blanc, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, déposait une proposition demandant compte au gouvernement de la Défense nationale de sa gestion durant le siége de Paris. MM. Delescluze et Millière demandaient même qu'ils fussent jugés comme coupables de haute trahison. Ces propositions étaient présentées sous une forme trop passionnée pour qu'elles pussent être prises en considération, et, chose singulière, ce fut la droite qui les accueillit avec le plus de froideur. Dans la même séance du 6, M. Thiers déposa la proposition relative à la translation de l'Assemblée « dans une ville plus rapprochée de Paris, » proposition qui allait être votée avec enthousiasme par la majorité, heureuse d'accentuer sa haine contre la capitale en prononçant sa déchéance. Elle oubliait qu'on ne tue pas un géant d'une piqûre d'épingle.

L'Assemblée, entre temps, achevait la vérification des pouvoirs de ses membres. Parmi les élections les plus disputées figuraient celles du département de Vaucluse, au sujet desquelles le bureau chargé de la vérification conclut à une enquête. Les cinq députés de ce département, MM. Elzéar Pin, Alphonse Gent, Taxile Delord, Cyprien Poujade et Alfred Naquet, donnèrent alors leur démission. Bien que Garibaldi eût renoncé à son mandat de député, son élection n'en fut pas moins discutée pour la forme. Victor Hugo défendit vivement le grand patriote italien, que M. de Lorgeril ne craignit pas d'appeler « un comparse de mélodrame. » Puis, redoutant sans doute de n'avoir pas assez dignement inauguré sa future notoriété de désopilante mémoire, ce faiseur de vers mesurés à l'aune lança une de ces motions qui suffisent à immortaliser un homme : « L'Assemblée refuse la parole à M. Victor Hugo, parce qu'il ne parle pas français. » A ces mots, le tumulte monte à son comble; c'est en vain que Victor Hugo veut continuer à parler; la droite, prenant au pied de la lettre la proposition du barde bas-breton, couvre de ses cris la voix de l'illustre écrivain. « Vous refusez de m'entendre, dit alors Victor Hugo; cela me suffit. Je donne ma démission. » Puis il descend de la tribune et, avec la plume d'un sténographe, écrit au président la lettre suivante :

« Il y a trois semaines, l'Assemblée a refusé d'entendre Garibaldi; elle refuse de m'entendre;

» Je donne ma démission.

» Victor Hugo. »

A partir de ce moment, la majorité a perdu toute retenue; la passion politique la domine tout entière. Dans cette même séance, M. Horace de Choiseul ne craignit pas de lancer à M. Lockroy cette incroyable interruption : « Votre parti ne s'est pas battu, n'oubliez pas cela ! Vous n'avez pas le droit de parler. » Un tel reproche adressé à M. Lockroy était tout simplement inepte, car il avait commandé un bataillon de garde nationale en face de l'ennemi, et son père avait été blessé à ses côtés à La Varenne-Saint-Hilaire.

Dans la séance du 10 mars, l'Assemblée vota la loi sur la prorogation des échéances, puis elle discuta la loi qui avait pour but de fixer son siége hors de la capitale, et dont la proposition avait été déposée le 6 mars par le gouvernement. Trois villes se présentaient au choix de l'Assemblée : Versailles, Orléans et Bordeaux. Dans sa peur de la capitale, la commission trouvait la première de ces villes trop rapprochée de Paris; en revanche, les deux autres trop éloignées; elle opta pour Fontainebleau. Toutefois, M. Thiers réussit à faire adopter Versailles comme siége de la représentation nationale. Un amendement proposant la translation à Paris fut rejeté par 427 voix contre 154; celui qui proposait Versailles fut adopté par 461 voix contre 104. Le 20 mars, l'Assemblée devait se trouver réunie dans son nouveau local. Ainsi, à la vieille capitale de la France, centre de toutes nos grandes administrations, elle préférait la nécropole de Louis XIV. Et cependant les avertissements, on pourrait même dire les prophéties, ne lui manquèrent pas. Dans un éloquent discours, M. Louis Blanc fit entrevoir à la droite les conséquences terribles et prochaines de sa fatale détermination :

« Oter à Paris son rang de capitale ! s'écriait-il, mais ce serait réunir tous les habitants de Paris, grands et petits, bourgeois et ouvriers, riches et pauvres, dans un même sentiment de colère, et peut-être de colère formidable !... Ce serait souffler à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à mainte autre ville importante la plus dangereuse des tentations ! Ce serait y enflammer des jalousies locales qui, cette fois, ne paraîtraient que trop légitimes ! Ce serait pousser Paris à se donner un gouvernement à lui, gouvernement contre lequel l'Assemblée siégeant ailleurs ne pourrait rien, ou ne pourrait quelque chose qu'au risque des plus cruels déchirements, c'est-à-dire en ameutant la province ! Ce serait achever par des mains françaises ce démembrement de notre France bien-aimée que des mains ennemies ont commencé, et faire sortir peut-être des cendres de l'horrible guerre étrangère qui finit à peine une guerre civile plus horrible encore. »

Huit jours après, la prédiction devait se réaliser.

C'est encore dans cette fameuse séance du 10 mars que M. Thiers fit entendre à la tribune la déclaration que l'on peut considérer comme le libellé de ce qu'on a appelé le « pacte de Bordeaux : »

« Vous pouvez vivre les uns à côté des autres et vous aider à accomplir cette tâche rude, écrasante, de réorganiser le pays, mais à une condition : réserver beaucoup de dissidences et réserver les questions de constitution. Je jure devant le pays et devant l'histoire de ne tromper aucun de vous, de ne préparer sous le rapport des questions constitutionnelles aucune solution à votre insu et qui serait, de notre part, de ma part, une sorte de trahison...

» Je dirai donc : monarchistes, républicains, non, ni les uns ni les autres vous ne serez trompés; nous n'avons accepté qu'une mission déjà bien assez écrasante; nous ne nous occuperons que de la réorganisation du pays. Nous vous demanderons toujours votre appui pour cette réorganisation, parce que nous savons que, si nous sortions de cette tâche limitée, nous vous diviserions et nous nous diviserions nous-mêmes... Sous quelle forme se fera la réorganisation ? Sous la forme de la République, et à son profit. »

Tel était, en substance, ce fameux pacte de Bordeaux pour lequel la majorité ne devait pas tarder à montrer un si profond dédain.

Les désastreuses conséquences nées de la haine aveugle qu'on portait à la capitale, si nettement entrevues et annoncées par Louis Blanc, allaient éclater à bref délai. Ce n'est pas ici le lieu de retracer l'historique de la Commune; on le trouvera dans un article spécial. Cette formidable insurrection ne modifia en rien les sentiments de la majorité; peut-être y vit-elle avec satisfaction le prétexte qu'elle pourrait invoquer pour assouvir légalement sa haine contre Paris. Elle le prouva surabondamment lorsqu'à chaque instant, la gauche faisant appel à la concorde et à la conciliation, elle ne répondait que par l'adoption des mesures les plus impolitiques et les plus impitoyables. Aussi M. Ernest Picard obtint-il auprès d'elle un succès d'enthousiasme en proposant la mise en état de siége du département de Seine-et-Oise. En revanche, elle repoussait sans examen toutes les mesures émanant de députés républicains et destinées à donner une certaine satisfaction aux légitimes griefs de la capitale. Un membre de la droite, M. Gaslonde, alla jusqu'à proposer le rétablissement des conseils généraux de l'Empire, et peu s'en fallut que cette mesure monstrueuse ne fût adoptée; mais, à cette époque, la droite ressentait encore quelque pudeur à s'allier ouvertement avec les bonapartistes.

Dans la séance du 27 mars, M. Thiers manifesta de nouveau sa sympathie pour la forme actuelle du gouvernement : « Nous avons trouvé la République établie comme un fait dont nous ne sommes pas les auteurs; mais je ne détruirai pas la forme du gouvernement dont je me sers maintenant pour rétablir l'ordre. Je ne trahirai pas plus les uns que les autres. Je le jure devant Dieu, la réorganisation du pays nous occupera, et nous occupera uniquement. Ils mentent cent fois, les misérables qui répandent contre nous des accusations calomnieuses de trahison, afin d'ôter au pays toute paix et tout repos.

» Messieurs, je m'adresse à tous les partis indistinctement : savez-vous à qui appartiendra la victoire ? Aux plus sages...

» J'affirme qu'aucun parti ne sera trahi par nous, que, contre aucun parti, il ne sera préparé de solution frauduleuse. Nous n'avons accepté que cette mission : défendre l'ordre et réorganiser en même temps le pays, de manière à lui rendre la vie, la liberté de ses opérations, le commerce, la prospérité, s'il se peut, après d'aussi grands malheurs, et, quand tout cela sera rétabli, la liberté de choisir comme il le voudra, en ce qui concerne ses futures destinées. »

La majorité applaudissait alors ces paroles; dans ses rêves les plus dorés, elle n'avait pas encore caressé le pouvoir constituant. En attendant, elle ne cessait d'accentuer sa haine contre la capitale, provoquant sans cesse des débats irritants en face de la guerre civile et ne rougissant pas d'identifier avec les pires membres de la Commune les députés courageux qui, au péril de leur vie, voulaient s'interposer pour prévenir l'effusion du sang. En définitive, du 20 au 29 mars, la droite ne se prêta à aucun effort de conciliation et sembla vouloir tout faire pour aggraver le malentendu.

Si le vote de la loi municipale, qui était alors à l'étude, avait eu lieu avant le 26 mars, l'effervescence de la capitale en aurait éprouvé un grand apaisement; mais la loi ne vint que le 14 avril, quand le mal était irréparable et que Paris ne s'appartenait déjà plus. Toutefois, la majorité voulut tirer de cette loi qu'elle était réduite à voter tout le parti possible, et elle ne recula pas trop l'époque des élections, afin qu'elles eussent lieu sous l'influence des sentiments que les événements actuels avaient dû faire naître dans toute la France. Quoi qu'il en soit, le 30 avril la France entière acclamait les candidats républicains. La majorité eût bien voulu mettre Paris hors la loi, en lui refusant un conseil municipal élu; mais elle n'osa pas accentuer à ce point l'expression de sa haine. M. Raudot demandait vingt conseils municipaux, un par arrondissement. Toutefois, M. Langlois parvint à rallier la majorité à l'idée d'un seul conseil, composé de soixante membres. On sait que plus tard ce nombre fut élevé à quatre-vingts. Tout en discutant la loi municipale, l'Assemblée avait trouvé le temps de procéder à l'élection de diverses commissions, parmi lesquelles nous signalerons surtout celles où devaient s'élaborer les rapports dirigés contre les hommes du 4 septembre. L'Assemblée comprenait bien de temps à autre la nécessité de paraître s'occuper des affaires du pays; mais cela ne lui faisait jamais perdre de vue la satisfaction de ses rancunes. Les hommes incriminés demandaient leur mise en accusation, afin de pouvoir baser leur défense sur une enquête sérieuse et loyale; mais la majorité n'entendait pas lâcher sa proie et renoncer à ce thème banal de vagues récriminations; elle voulait rester juge et partie. Néanmoins, elle céda à une velléité de libéralisme le jour où, sur la proposition de M. Dufaure, elle vota un projet de loi tendant à attribuer au jury la connaissance des délits de presse. M. de Broglie lui-même apporta d'excellents arguments à l'appui. La loi sur les loyers fut votée ensuite, mais dans des termes si obscurs que chacun, à Paris, en donnait un commentaire différent. On finit cependant par comprendre que le soin de régler les difficultés entre propriétaires et locataires serait confié à des commissions arbitrales qui prononceraient en premier et dernier ressort.

Cependant, une sourde hostilité contre M. Thiers commençait à se faire jour chez les membres de la droite. Bien qu'il eût repoussé avec une impitoyable rigueur toutes les démarches conciliatrices tentées auprès de lui pour amener un rapprochement entre Paris et Versailles, la majorité ne pouvait lui pardonner d'avoir tenu sa parole et refuse de se faire l'homme des coteries monarchiques. Ce fut M. de Kerdrel qui commença à escarmoucher; mais il dut se replier vivement devant la verte riposte du chef du pouvoir exécutif. Jamais, en effet, parti politique n'avait mis tant d'impudence et de cynisme dans ses revendications ridicules; nous avions encore la gorge sous le pied de fer de l'Allemagne, une insurrection formidable déchirait le sein de la patrie, le moment n'était-il pas admirablement choisi pour s'apitoyer sur le sort de ce pauvre *roy* exilé et le réintégrer au plus vite dans le palais de Louis XIV ? La droite acheva de donner la mesure de son bon sens et de son patriotisme en choisissant ce même moment pour réclamer une intervention du gouvernement français dans les affaires de Rome.

Le gouvernement de la Défense nationale était toujours l'objectif visé par la droite; un de ses membres, M. Luro, ne craignit pas de réclamer la réintégration des magistrats révoqués par ce gouvernement. Dans la séance du 11 mai, les récriminations revêtirent un ton encore plus acerbe. M. Mortimer-Ternaux mit le chef du pouvoir exécutif en demeure de désavouer les sentiments d'indulgence que certains membres de la droite lui attribuaient pour la Commune. M. Thiers bondit à la tribune, pâle de colère. « Je refuse, dit-il, les explications qu'on exige de moi. » Puis, reprochant à la majorité ses tracasseries et ses défiances : « Je ne puis plus gouverner... Si je vous déplais, dites-le-moi. Il faut nous compter ici, et nous compter résolûment; il ne faut pas nous cacher derrière une équivoque. Je dis qu'il y a parmi vous des imprudents qui sont trop pressés. Il leur faut huit jours encore; au bout de ces huit jours, nous serons à Paris; il n'y aura plus de danger, et la tâche sera proportionnée à leur courage et à leurs capacités. »

Nous ne croyons pas que jamais grande assemblée politique ait reçu en pleine figure un pareil soufflet. Il est vrai que M. Thiers devait le payer plus tard.

M. Thiers terminait en demandant un vote de confiance absolue, qui lui fut octroyé par la majorité, reconnaissant ainsi son impuissance. Elle avait d'ailleurs singulièrement choisi son jour pour reprocher à M. Thiers sa prétendue complicité avec Paris et pour contester ses services : en ce moment même la Commune décrétait la démolition de son hôtel de la place Saint-Georges, et le traité de paix définitif était signé avec l'Allemagne.

Comme amende honorable à M. Thiers, deux membres de la majorité, MM. Jaubert et Depeyre, proposèrent de voter la reconstruction de son hôtel aux frais de l'État, et le vote eut lieu d'urgence; puis l'Assemblée procéda au renouvellement de son bureau. M. Grévy fut réélu président par 506 voix sur 513 votants, avec MM. Vitet, Benoist-d'Azy, Martel et Léon de Maleville comme vice-présidents; P. Bethmont, le vicomte de Meaux, Johnston, le baron de Barante, le marquis de Castellane et Paul de Rémusat comme secrétaires. L'ordre du jour appela ensuite la discussion du rapport de M. de Meaux concluant à l'approbation du traité de paix. Une discussion des plus vives s'engagea alors sur cette question :

« Y a-t-il avantage à accueillir les nouvelles propositions de l'Allemagne, tendant à rendre à la France un territoire plus étendu et plus peuplé autour de la place de Belfort, en échange d'une rectification de la partie de la nouvelle frontière qui longe les limites occidentales des cantons de Cattenom et de Thionville ? »

Le gouvernement, la commission et l'amiral Fourichon se prononçaient pour l'affirmative, qui fut combattue par le général Chanzy et M. Peltereau-Villeneuve. M. Depeyre tenta d'égarer la discussion en lançant ses anathèmes inoffensifs à la tête des hommes du 4 septembre. Mais M. Victor Lefranc eut le courage de défendre à la tribune ces criminels accusés d'avoir fomenté les sentiments patriotiques de la France contre ses sauvages envahisseurs, alors que leurs accusateurs actuels étaient prudemment blottis au fond de leurs vieux manoirs. M. Raudot vint ensuite reprocher aigrement à M. Jules Favre sa fameuse phrase : « Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire ni une pierre de nos forteresses. » Il fallut que M. Thiers mît fin à ces scènes indécentes en montant à la tribune pour défendre les termes du traité, qui fut enfin ratifié par 333 voix contre 98.

A partir de ce jour, la mission de l'Assemblée paraissait terminée aux yeux de tout homme de bonne foi; mais la majorité ne l'entendait pas ainsi; elle parut adopter pour devise le mot du maréchal Mac-Mahon : « J'y suis, j'y reste. » Il est vrai que son obstination n'était pas tout à fait aussi honorable; mais elle se souciait bien d'une pareille vétille ! Aussi repoussa-t-elle par la question préalable les pétitions dissolutionnistes qui commencèrent alors à lui parvenir. La Commune étant définitivement vaincue, elle n'avait même plus à sauver les apparences.

A cette époque, l'Assemblée était loin de se trouver au complet; il restait 114 élections à faire. M. d'Audiffret-Pasquier monta à la tribune pour presser le ministre de l'intérieur de procéder à ces élections, comptant bien qu'elles allaient renforcer encore les rangs de la droite; mais il ne devait pas tarder à être déçu.

Le 1er juin, le député Ravinel formula sa proposition ayant pour objet l'installation définitive des ministères à Versailles. Au reste, ce mois de juin fut fécond en dépôts de propositions de tout genre : le 14, projet de loi de M. Dufaure, reculant de quatre mois